

Tereos dépose plainte pour dénonciation calomnieuse

Tereos a saisi ce jour Monsieur le Procureur de la République de Paris d'une plainte en dénonciation calomnieuse - délit réprimé de cinq ans d'emprisonnement et 45.000 euros d'amende.

En effet, dans son édition de ce jour, le Canard Enchaîné indique que « huit betteraviers » (et non des « partenaires » tel que cela a pu être relayé par la suite) accusent froidement le groupe Tereos « d'avoir aidé à la préparation d'actes terroristes par le groupe Daech » à l'occasion de livraisons de Sorbitol (sucre) en 2016 et 2017.

Face à des accusations aussi indignes, Tereos entend affirmer très fermement, le jour même de la publication de cet article, le caractère mensonger de ces accusations qui relèvent d'une seule intention de nuire à la réputation et aux intérêts économiques d'un groupe français dans un contexte de forte crise sur le marché européen du sucre.

En effet, depuis près d'un an et demi, Tereos a déjà eu l'occasion d'apporter publiquement les explications nécessaires, rappelant que toutes ses livraisons de Sorbitol étaient légales et parfaitement contrôlées.

Pour preuve de l'absence d'une quelconque irrégularité, les faits dénoncés par les plaignants sont publics (depuis 15 mois) et n'ont fait l'objet d'aucune poursuite.

De surcroît, cette dénonciation calomnieuse s'inscrit dans le cadre d'une vaste campagne de déstabilisation du groupe. Obstructions systématiques, vols de fichiers, envoi de lettres anonymes, traitements illicites de données personnelles, tous les procédés sont utilisés pour désorganiser l'actuelle gouvernance du groupe. Une enquête préliminaire avait déjà été ouverte par le Procureur de la République de Saint Quentin et des investigations se poursuivent pour identifier les auteurs, complices et receleurs de cette déstabilisation.

Aujourd'hui, un cap est franchi, les plaignants n'hésitant pas à instrumentaliser la menace terroriste que connaît notre pays pour servir une lutte de pouvoir.

A propos de Tereos

Avec comme vision à long terme la valorisation des matières premières agricoles et le développement de produits alimentaires de qualité, Tereos figure parmi les leaders des marchés du sucre, de l'alcool et de l'amidon. Les engagements sociétaux et environnementaux du groupe contribuent à la performance de l'entreprise dans la durée tout en renforçant sa contribution en tant qu'acteur responsable. Groupe coopératif, Tereos rassemble 12 000 agriculteurs et dispose d'un savoir-faire reconnu dans la transformation de la betterave, de la canne, des céréales et de la pomme de terre. Grâce à ses 49 sites industriels, à une implantation dans 17 pays et à l'engagement de ses 25 000 collaborateurs, Tereos accompagne ses clients au plus près de leurs marchés avec une gamme de produits large et complémentaire. En 2017/18, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 5 milliards d'euros.

Contact presse :

DGM Conseil - Christian d'Oléon, chrisdo@dgm-conseil.fr – Tél. : +33 (0)1 40 70 11 89